



PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Projet de construction d'équipements sportifs et de loisirs au Mont Gros, La Gaude (06)



Le 11 octobre 2024

LE VAL (83)

RESUME DE L'ETUDE		
Libellé	Prédiagnostic écologique dans le cadre du projet de construction d'équipements sportifs et de loisirs au Mont Gros sur la commune de La Gaude (06)	
Référence	PRD_CEREG_LaGaude06_V5	
Maître d'ouvrage	Commune de la Gaude Représentée par Monsieur le Maire	
Mandataire	Flora AUBREE – CEREG Chargée de projets Environnement & Territoires Port. 06.29.88.85.90 • f.aubree@cereg.com	
Expertise	SYMBIODIV Les Jeannets- 87 chemin des Eglantiers 83143 LE VAL www.symbiodiv.fr 	
Rédacteurs	Martin DALLIET et Marine JARDE <i>Responsable de projets écologue</i>	Tél : 06 86 75 61 44 Mail : mjarde@symbiodiv.fr
Date	11 octobre 2024	

Table des matières

I.	PREAMBULE.....	4
II.	METHODOLOGIE.....	4
1.	Les objectifs de l'étude	4
2.	Equipe et date de passage	4
3.	Méthodologie générale	5
4.	Les aires d'études	6
5.	Limites méthodologiques.....	6
III.	ANALYSE DU CONTEXTE ECOLOGIQUE.....	8
1.	Bibliographie / consultations	8
2.	Périmètres du patrimoine naturel.....	13
3.	Fonctionnalités écologiques locales.....	18
IV.	EXPERTISE ECOLOGIQUE SIMPLIFIEE	22
1.	Présentation des milieux naturels de l'aire d'étude	22
2.	Analyse des enjeux écologiques.....	24
V.	EVALUATION DE LA FAISABILITE DU PROJET	28
VI.	CONCLUSION	29
VII.	PRECONISATIONS	30
	➤ Mesure M1 : Evitement des secteurs à enjeu fort et des chênaies blanches euméditerranéennes... 30	
	➤ Mesure M2 : Balisage stricte de la zone de chantier et validation des zones de stockage préalablement par l'écologue	30
	➤ Mesure M3 : Adaptation du calendrier d'intervention	30
	➤ Mesure M4 : Gestion des Obligations Légales de Débroussaillage	31
	➤ Mesure M5 : Limitation des pollutions en phase chantier	32
	➤ Mesure M6 : Mise en place de gîtes en faveur de la faune.....	32
	➤ Mesure M7 : Plantation d'espèces végétales locales	32
VIII.	A QUELLE PERIODE INTERVENIR ?	1
IX.	AUTRES PRECAUTIONS	2

Table des cartes

Carte 1 - Localisation du projet et des aires d'études	7
Carte 2 – Données bibliographiques des espèces protégées issues de la base SILENE.....	11
Carte 3 – Données bibliographiques des espèces patrimoniales issues de la base SILENE	12
Carte 4 - Localisation du projet par rapport aux périmètres réglementaires et Natura 2000	15
Carte 5- Localisation du projet par rapport aux périmètres d'inventaires et aux autres périmètres de gestion concertée.....	16

<i>Carte 6 - Localisation du projet par rapport aux zones de présence potentielle du Lézard ocellé issue du PNA</i>	17
<i>Carte 7- Localisation du projet au sein du SRCE de la région PACA</i>	20
<i>Carte 8- Localisation du projet au sein du réseau écologique de la Métropole Nice Côte d’Azur</i>	21
<i>Carte 8- Localisation des principaux habitats naturels</i>	23
<i>Carte 9 – Synthèse des enjeux écologiques pressentis</i>	27

I. PREAMBULE

Dans le cadre d'un projet de réhabilitation du pôle sportif et jeunesse implanté au sein du complexe du Mont Gros, Route de Saint Laurent du Var, sur la commune de LA GAUDE (06), **la commune de la Gaude** souhaite évaluer les contraintes environnementales liées aux enjeux écologiques du site via la réalisation d'un prédiagnostic écologique.

Ce prédiagnostic permet en effet d'apporter une réelle vision écologique du site via une étude par deux experts de la faune et de la flore visant à prédéterminer les secteurs de moindre enjeu et d'orienter la commune de la Gaude sur la prise en compte des enjeux écologiques dans les futurs aménagements.

C'est dans ce contexte que **SYMBIODIV**, bureau d'études et de conseils spécialisé en écologie basé au Val (83) a mis à disposition ses compétences pour la réalisation du présent prédiagnostic écologique.

II. METHODOLOGIE

1. LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

SYMBIODIV a été missionné pour la réalisation d'un prédiagnostic écologique visant à :

- **Faire le bilan des données écologiques** disponibles sur l'aire d'étude ;
- **Mener une visite de terrain** visant à évaluer les potentialités de présence d'espèces protégées et identifier les éléments jouant un rôle dans la fonctionnalité locale ;
- **Etablir une note de synthèse** des observations et contraintes réglementaires pressenties;
- **Soumettre des recommandations** afin d'assurer l'intégration écologique optimale du projet.

2. EQUIPE ET DATE DE PASSAGE

Responsable chez SYMBIODIV	Marine JARDE
Dates de passages	24/05/2024
Expert flore/habitat naturel	Martin DALLIET – 14 ans d'expérience
Experts faune	Marine JARDE - 14 ans d'expérience
Conditions météorologiques	Temps ensoleillé, 21-22°C, vent nul à très faible
Conditions d'accès	Pas de problème d'accessibilité. L'intégralité de l'aire d'étude a pu être parcourue à pied, permettant de se faire une bonne idée des milieux et potentialités d'accueil d'espèces protégées ou à enjeu. Quelques secteurs à forte densité de végétation sont néanmoins présents (ronciers) et n'ont pas été prospectés, toutefois les experts ont bien y analyser les potentialités de présence d'espèces protégées et/ou à enjeu.

3. METHODOLOGIE GENERALE

Le prédiagnostic écologique s'appuie sur :

- Une analyse bibliographique permettant d'appréhender le contexte écologique dans lequel s'insère le projet ;
- Une visite de terrain par deux experts naturalistes locaux spécialisés en faune et en flore.

Bibliographie

- Consultation des **bases de données** faune/flore (SILENE, faune.paca,...)
- Analyse de la **bibliographie** (Atlas, publications, thèses...)
- Localisation du projet vis à vis des **périmètres du patrimoine naturel**

Visite de terrain

Les experts :

- Évaluent **l'intérêt du site pour l'accueil d'espèces protégées** et/ou remarquables ;
- Localisent à l'aide d'un GPS les **éléments du patrimoine naturel** importants (arbre à cavité, mare,...) ;
- Décrivent les **grands types de milieux** ;
- Analysent la **fonctionnalité écologique du site** (linéaires boisés, cours d'eau, pente...).

Les données collectées à travers l'analyse bibliographique et les expertises de terrains ont permis de mettre en évidence les sensibilités écologiques de l'emprise du projet et de ses abords.

4. LES AIRES D'ETUDES

Le tableau ci-dessous présente les aires d'études utilisées dans le cadre du prédiagnostic écologique. Elles sont localisées sur la carte ci-après.

Tableau 1 – Aires d'études du prédiagnostic écologique		
Aire	Description	Dimension
Emprise du projet - Aire d'étude immédiate (AE i)	Cette aire correspond à la zone d'implantation potentielle du projet de construction d'équipements sportifs et de loisirs. Elle correspond au foncier disponible pour le maître d'ouvrage. <i>Cette surface a été prospectée lors du passage des écologues afin de mettre en évidence les éventuelles espèces ou habitats d'espèces à enjeu.</i>	3 ha
Aire d'étude rapprochée (AE r)	Cette aire d'étude englobe l'aire d'étude immédiate ainsi que les espaces connexes susceptibles d'être affectés par le projet. Celle-ci est particulière à chaque projet. Elle englobe ici l'aire d'influence du projet sur une distance de 50 m à partir de l'aire d'étude immédiate afin de prendre en compte les éventuelles obligations légales de débroussaillage (OLD) selon des recommandations en vigueur dans le département des Alpes-Maritimes. <i>L'analyse de la fonctionnalité locale et la recherche des espèces faunistiques ont été réalisés dans cette emprise.</i>	9 ha
Aire d'étude éloignée (AE e)	Cette aire s'étend dans un rayon de 5 km autour de l'AE i. A cette échelle l'expertise écologique se fonde sur la bibliographie disponible et la consultation des acteurs ressources. Sont étudiés à cette échelle : ➤ <i>L'analyse des périmètres du patrimoine naturel,</i> ➤ <i>L'analyse du positionnement du projet dans le fonctionnement écologique régional</i>	5 km de rayon autour de l'AE r

5. LIMITES METHODOLOGIQUES

Une visite de terrain ne constitue pas un temps d'observation suffisant pour mettre en évidence la totalité des espèces végétales et animales exploitant le secteur. Toutefois, d'après la bibliographie du secteur et leur connaissance de l'écologie des espèces à enjeu connues localement, les experts ont été en mesure de détecter les secteurs présentant une sensibilité écologique particulière.

Néanmoins, ce prédiagnostic est une étape préliminaire. Par conséquent, les éléments mis en évidence au sein du présent rapport ne seront pas suffisants à la rédaction des dossiers réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations en fonction des exigences des services instructeurs.

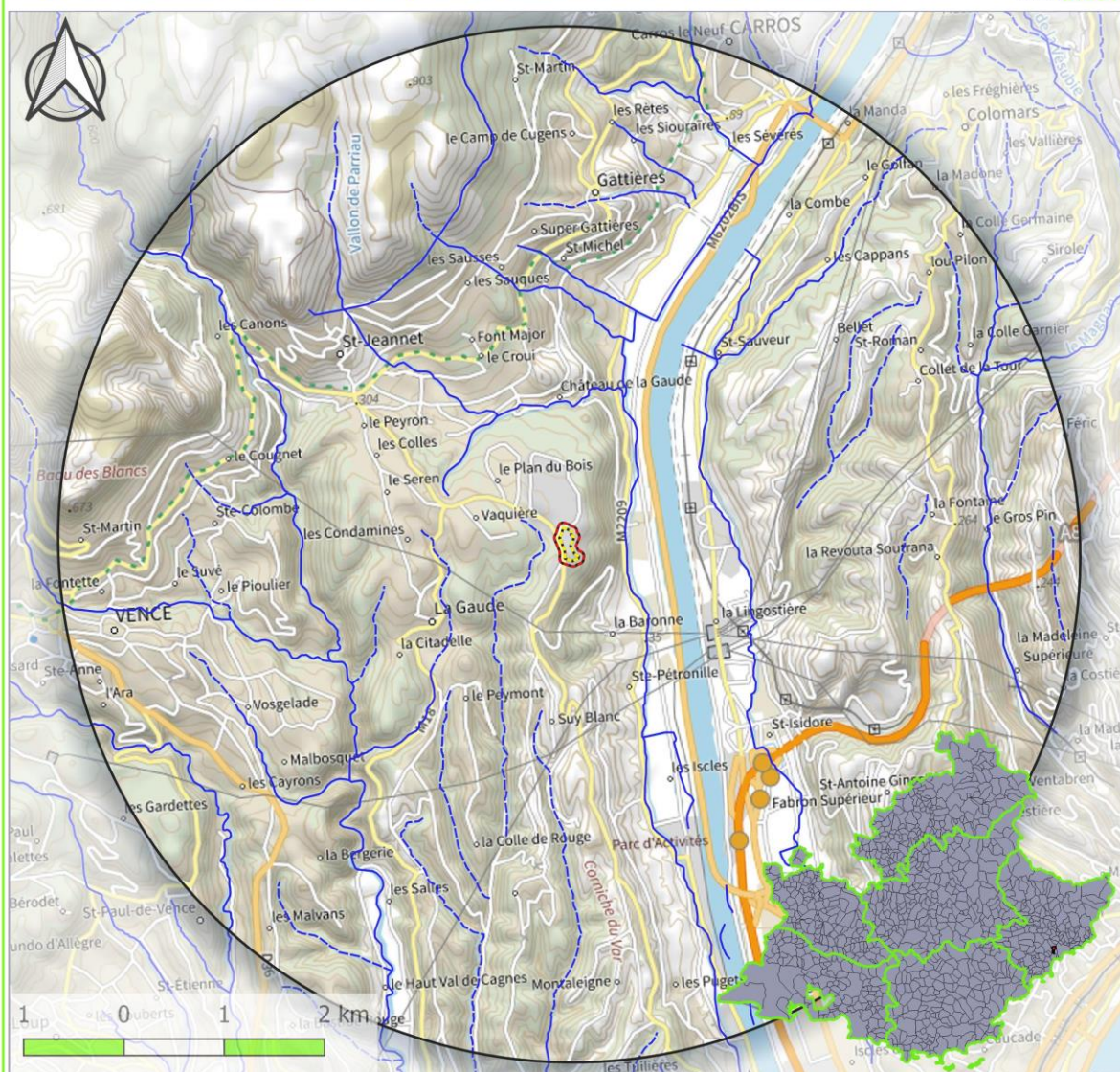
Carte 1 - Localisation du projet et des aires d'études

Localisation du projet

Projet de construction d'équipements sportifs et de loisirs au Mont Gros, La Gaude (06)



SYMBIODIV



LEGENDE

Limites administratives

Limites départementales

Limites communales

Autres communes

Commune du projet

Aires d'études

Aire d'étude immédiate (Emprise du projet)

Aire d'étude rapprochée (50m)

Aire d'étude éloignée (5 km))

Réseau hydrographique

Permanent

Intermittent

Sources: BD ORTHO® V3 IGN 2020 ; Plan IGN v2, 2022 - Cartographie: SYMBIODIV, 2024

III. ANALYSE DU CONTEXTE ECOLOGIQUE

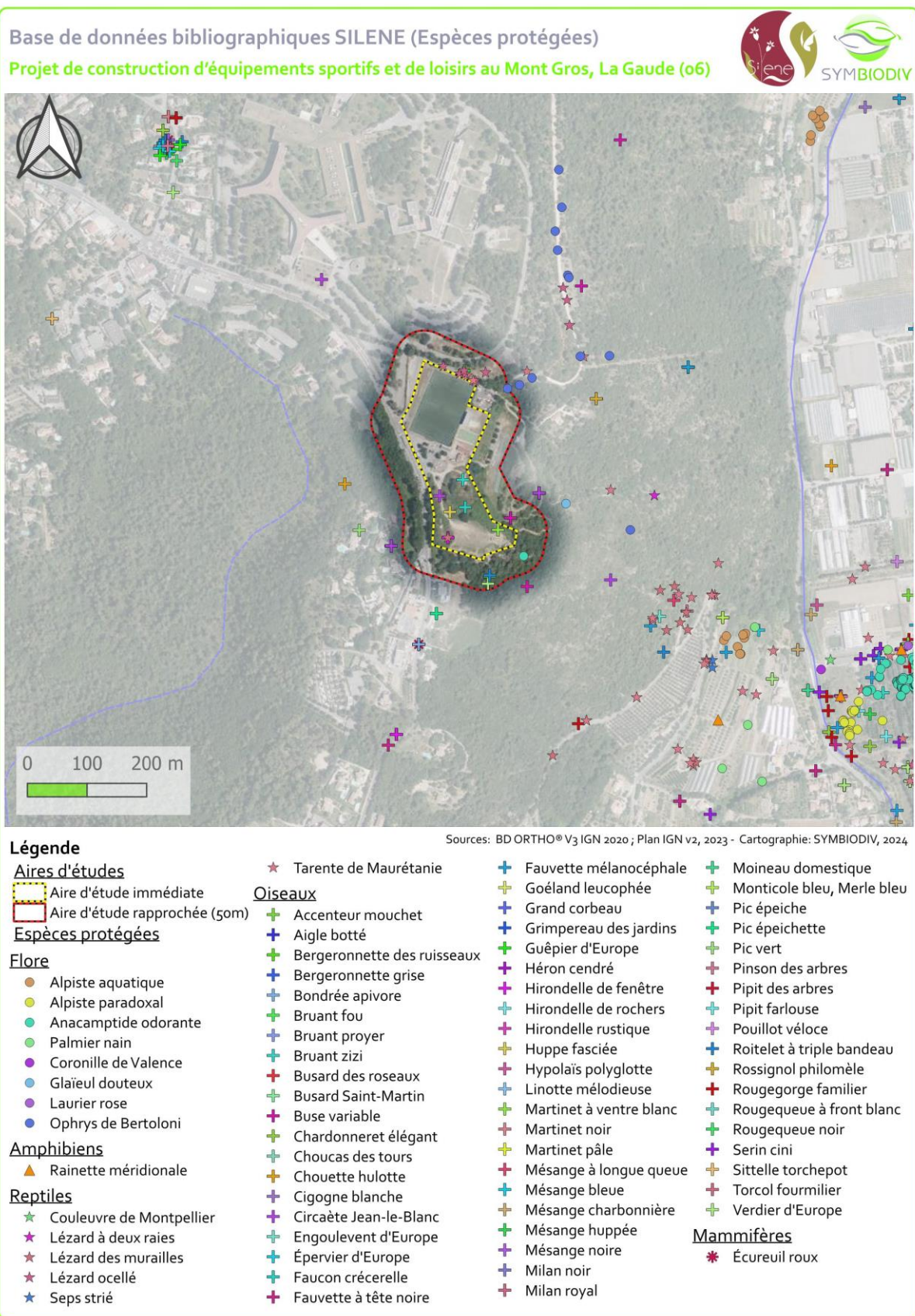
1. BIBLIOGRAPHIE / CONSULTATIONS

Tableau 2 – Données disponibles sur le site et ses abords				
Bibliographie consultée				
Auteur, date.	Titre	Groupes concernés	Localisation	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés
ECO-MED, 2021	Projet de nouveau Marché d'intérêt National (M.I.N.) - La Gaude (Alpes Maritimes) Dossier de saisine du CNPN relatif à la demande de dérogation aux interdictions de destruction d'espèces protégées	Flore, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères	La Gaude (o6)	Orchis à odeur de vanille, Spélerpès de Strinati (potentiel), Lézard à deux raies, Lézard des murailles, Couleuvre de Montpellier, Lézard ocellé (potentiel), Fauvette passerinette, Engoulevent d'Europe, Petit-duc scops (potentiel), Huppe fasciée (potentielle), Pie-grièche écorcheur (potentielle), Chevêche d'Athéna (potentielle), Ecureuil roux et chiroptères potentiels (la Barbastelle d'Europe, le Murin de Bechstein, le Minioptère de Schreibers, le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Murin à moustaches, le Murin de Natterer, la Sérotine commune, la Noctule de Leisler et la Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle de Nathusius, l'Oreillard roux, l'Oreillard gris, le Molosse de Cestoni, le Vespère de Savi et la Pipistrelle commune.
Bases de données consultées				
Base de données	Organisme gestionnaire	Groupes concernés	Date de consultation	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés
SILENE Expert	CEN PACA	Faune / Flore	29/04/2024	<u>Au sein de l'aire d'étude immédiate</u> : Cléistogène tardif, Anacamptide odorante, Ophrys de Bertoloni ; Lézard ocellé, Lézard des murailles ; Circaète Jean-le-Blanc, Faucon crécerelle, Bruant zizi, Huppe fasciée, Hirondelle rustique, H. des fenêtres, Martinet pâle. <u>A proximité immédiate</u> : Alpiste aquatique, A. paradoxal, Palmier nain, Coronille de Valence, Laurier rose, Glaïeul douteux, Guêpier d'Europe, Ecureuil roux, Lapin de Garenne, Engoulevent d'Europe, Rainette méridionale, Couleuvre de Montpellier, Lézard à deux raies, Seps strié, Tarente de Maurétanie

Tableau 2 – Données disponibles sur le site et ses abords

Faune.PACA	LPO	Faune – échelle communale	03/05/2024	10 espèces de reptiles dont la Cistude d'Europe, la Couleuvre de Montpellier et le Lézard ocellé ; 2 espèces d'amphibiens dont le Crapaud épineux et la Rainette méridionale ; 32 espèces d'odonates, 86 espèces de papillons de jour dont la Diane, 44 espèces de papillons de nuit, 47 espèces d'orthoptères, 5 espèces d'Hyménoptères, 3 espèces de Mantes, 7 espèces de cigales, 39 espèces de punaises, 30 espèces de coléoptères, 8 espèces de névroptères, 6 espèces de diptères, 2 espèces de phasmes, 36 espèces d'araignées, 1 espèces de scorpion, 45 espèces d'escargot dont l'Escargot de Nice ; 178 espèces d'oiseaux dont l'Aigle royal, l'Alouette lulu, la Chevêche d'Athéna, le Circaète Jean-le Blanc, l'Engoulevent d'Europe, la Fauvette pitchou, le Grand-duc d'Europe, le Guêpier d'Europe, le Martin-pêcheur d'Europe, le Petit-duc scops, la Pie-grièche à tête rousse, le Rollier d'Europe, la Tourterelle des bois ; 1 espèce de chiroptère : le Petit rhinolophe ; 13 espèces de mammifères dont l'Écureuil roux, le Hérisson d'Europe et le Lapin de garenne.
BD INPN	MNHN	Faune/flore échelle communale	04/06/2024	Parmi les 1272 espèces recensées dans la commune, 245 espèces sont protégées dont la Laiche de Griotlet, le Caroubier, la Coronille de Valence, la Lavatère ponctuée, le Laurier rose, l'Ophrys de Bertoloni, la Grenouille agile, le Spéléropès de Strinati, le Pélodyte ponctué, le Lézard ocellé, le Damier de la Succise, l'Azuré du Serpolet, la Diane, la Proserpine, la Zygène cendrée, le Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux ; 90 espèces menacées ou quasi menacées comme l'Anguille, le Spéléropès de Strinati, la Salamandre tachetée, la Tourterelle des Bois...
CARMEN Grands Carnivores	ONCFS	Loup, Lynx, Ours	03/05/2024	Loup : présence régulière sur la commune entre 2016 et 2019 (données non mises à jour depuis).
SYNTHESE				
Contrainte réglementaire connue sur l'emprise			OUI	Présence de données d'espèces protégées faune et flore
Etat des connaissances bibliographiques sur l'aire d'étude éloignée				Bonnes
Commentaire	De nombreuses espèces protégées et patrimoniales sont connues dans le secteur, y compris sur l'emprise immédiate du projet.			
Sources	Faune.Paca – https://www.faune-paca.org/index.php?m_id=300&&action=splist&zid=2&sp_Commune=1997&sp_tg=1 INPN - https://inpn.mnhn.fr/collTerr/biodiversity/INSEEC06065 CARMEN Grands carnivores - http://carmen.carmencarto.fr/38/Carnivores.map#			

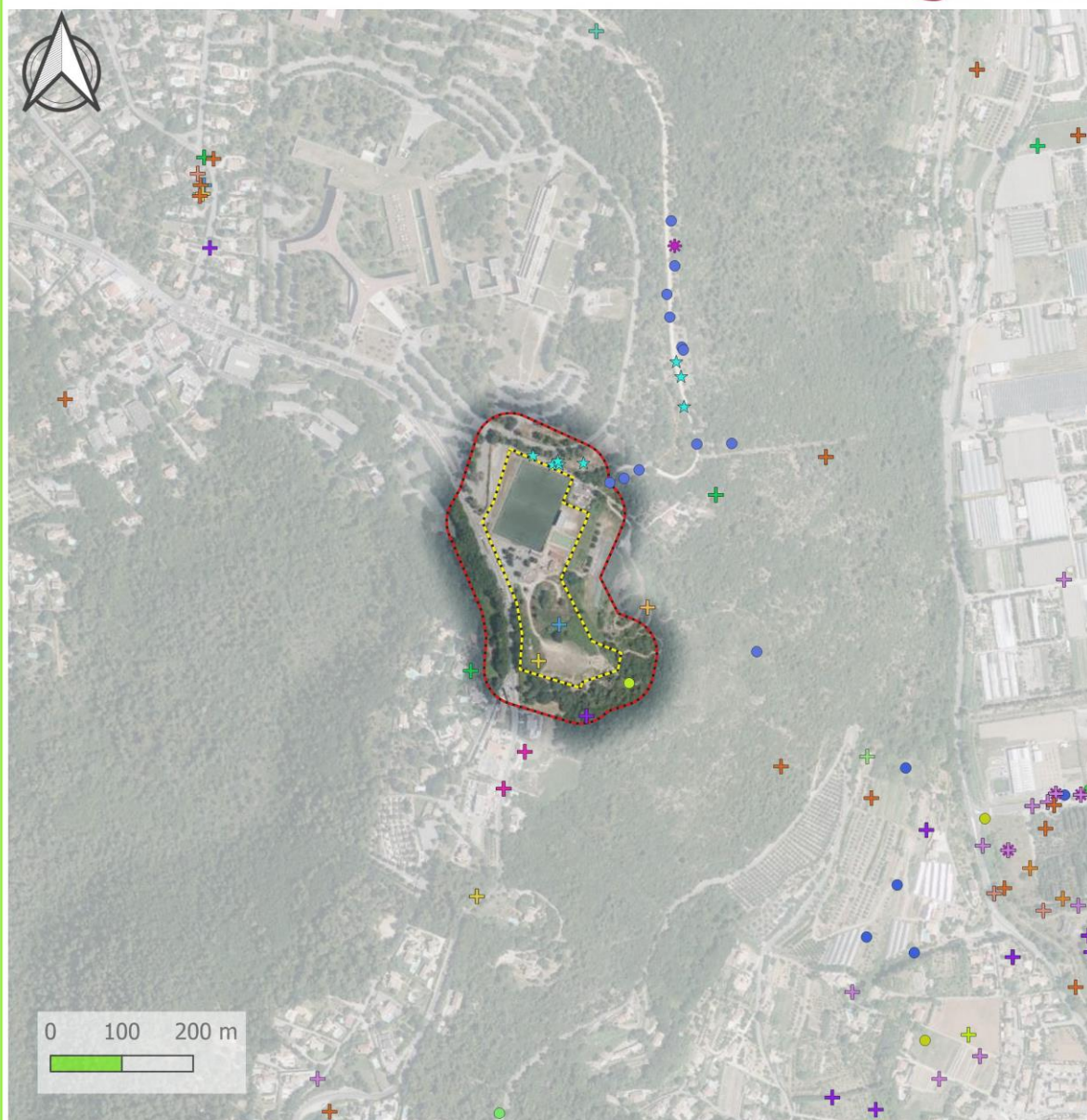
Carte 2 – Données bibliographiques des espèces protégées issues de la base SILENE



Carte 3 – Données bibliographiques des espèces patrimoniales issues de la base SILENE

Base de données bibliographiques SILENE (Espèces patrimoniales)

Projet de construction d'équipements sportifs et de loisirs au Mont Gros, La Gaude (o6)



Sources: BD ORTHO® V3 IGN 2020 ; Plan IGN v2, 2023 - Cartographie: SYMBIODIV, 2024

Légende

Aires d'études

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (50m)

Espèces patrimoniales

Flore

- Ophrys de Bertoloni

Oiseaux

- ✚ Aigle botté
- ✚ Alouette des champs

- ✚ Aves - Bouscarle de Cetti
- ✚ Busard des roseaux
- ✚ Chardonneret élégant
- ✚ Cisticole des joncs
- ✚ Faucon crécerelle
- ✚ Fauvette mélanocéphale
- ✚ Hirondelle de fenêtre
- ✚ Hirondelle rustique
- ✚ Linotte mélodieuse
- ✚ Martinet noir
- ✚ Milan royal
- ✚ Pic épeichette
- ✚ Pipit farlouse
- ✚ Rousserolle turdoïde
- ✚ Serin cini
- ✚ Verdier d'Europe

Reptiles

- ★ Lézard ocellé (Le)

Mammifères

- ✚ Lapin de garenne

Espèces Det. ZNIEFF

Flore

- Palmier nain
- Cléistogène tardive
- Coronille de Valence
- Ibérie en ombelle
- Laurier rose

2. PERIMETRES DU PATRIMOINE NATUREL

La recherche des périmètres du patrimoine naturel a été menée au sein de l'aire d'étude éloignée, soit dans un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude rapprochée. Elle s'est appuyée sur les données mises à disposition par la DREAL PACA sur le portail GeoIDE-carto en 2024. Ceux-ci sont listés ci-après et une évaluation du degré d'interaction écologique entre l'aire d'étude immédiate et ces différents périmètres est réalisée selon l'échelle de valeur suivante :

Forte	• L'aire d'étude immédiate est incluse dans le périmètre ou y est très proche et directement connectée (réseau hydraulique, continuité des milieux naturels). Des interactions écologiques fortes sont probables entre ces deux espaces.
Modérée	• L'aire d'étude immédiate se situe à proximité de ce périmètre et des connexions sont susceptibles d'exister pour la faune.
Faible	• L'aire d'étude immédiate est éloignée ou des éléments du paysage la rendent peu connectée au dit périmètre; des espèces à grandes capacités de déplacement (chiroptères/rapaces) peuvent néanmoins utiliser ces deux espaces.
Très faible	• Il n'existe aucune connexion entre l'aire d'étude immédiate et le périmètre concerné.

Tableau 3 - Périmètres du patrimoine naturel

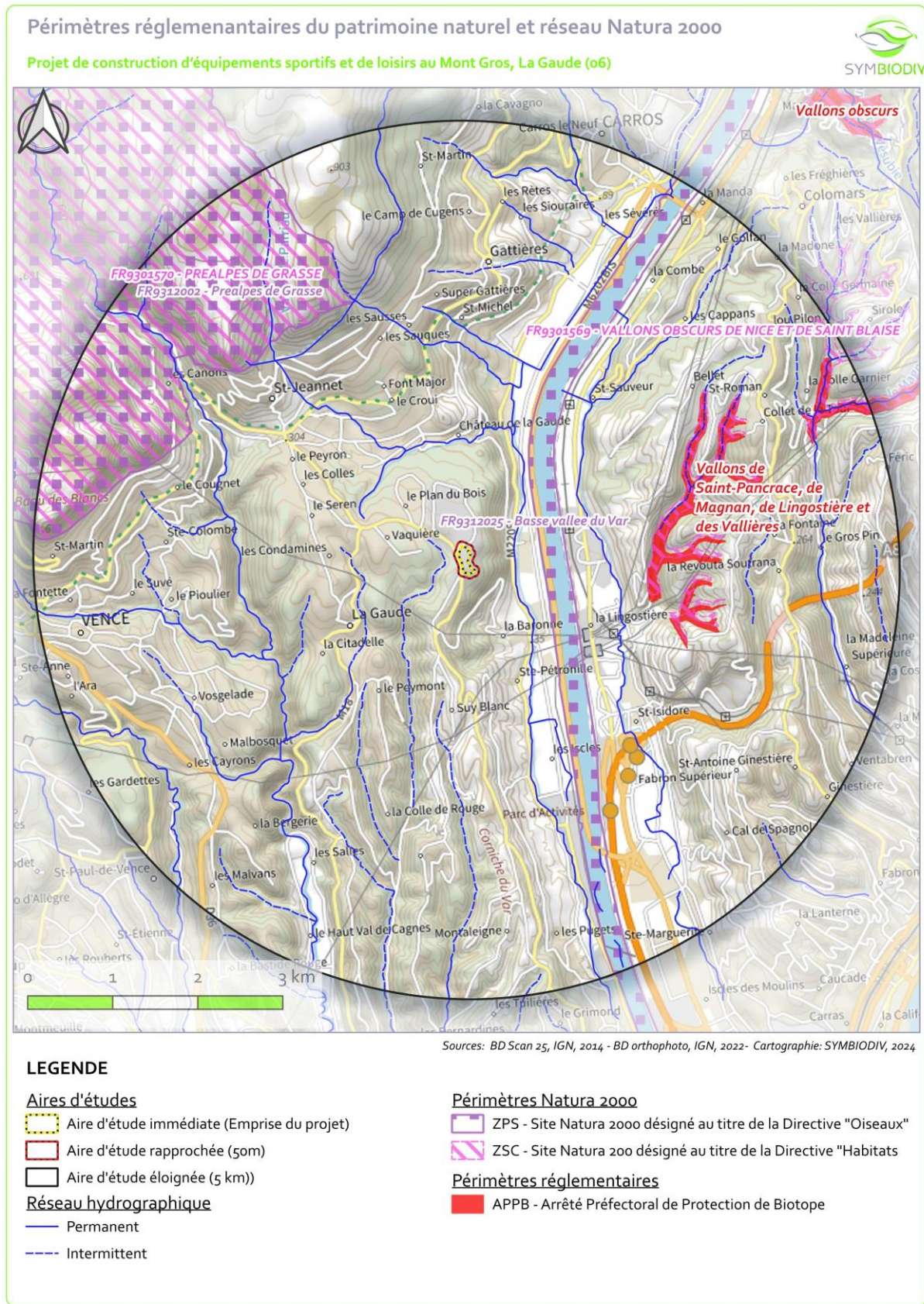
Type	Intitulé	Distance de l'AEi	Intensité du lien écologique
Périmètres réglementaires			
APPB	FR3800153 - Vallons de Saint-Pancrace, de Magnan, de Lingostière et des Vallières	2,1 km à l'Est	Faible
Périmètres Natura 2000			
ZSC	FR9301569 – Vallons obscurs de Nice et de Saint Blaise	2,1 km à l'Est	Faible
	FR9301570 - Préalpes de Grasse	3,2 km au Nord-Ouest	Faible
ZPS	FR9312025 - Basse vallée du Var	800m à l'Est	Modérée
	FR9312002 - Préalpes de Grasse	3,2 km au Nord-Ouest	Faible
Autres périmètres de gestion concertée			
PNR	Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur- FR8000049	1,9 km au Nord-Ouest	Faible
Périmètres d'inventaires			
ZNIEFF terrestre de type I	930020142 - Vallée et gorges de la Cagne	1,8 km à l'Ouest	Modérée
	930020440 - Vallon de Lingostière	1,9 km à l'Est	Faible
	930020436 - Vallons de Magnan, de Vallières et de Saint-Roman	3,7 km à l'Est	Faible
	930020131 - Baou de Saint-Jeannet	2,9 km au Nord-Ouest	Faible
ZNIEFF terrestre de type II	930020162 - Le Var	800m à l'Est	Modérée
	930020445 - Vallon de Saint-Sauveur	2,3 km au Nord-Est	Faible
	930012593 - Col de Vence - pic de Courmettes - puy de Tourette	3,5 km au Nord-Ouest	Faible
Zones humides	o6CEN426 - Ruisseau de la Gaude	120 m à l'Ouest	Forte
	o6CEN408 - Ripisylve du Var - 1	800m à l'Est	Modérée

Tableau 3 - Périmètres du patrimoine naturel

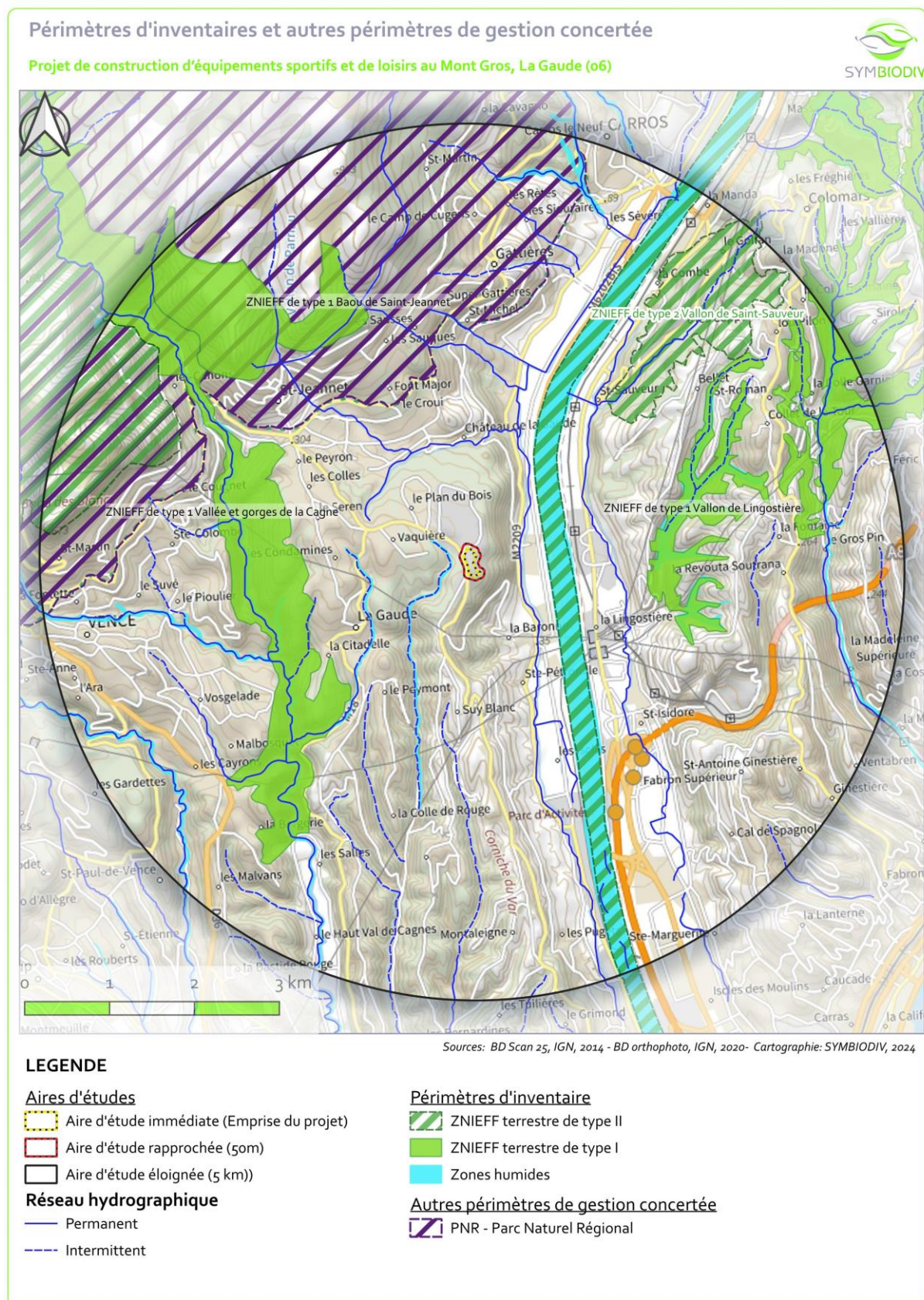
	o6CEN074 - Fleuve le var		
	o6CEN087 - La Cagne	1 km à l'Ouest	Modérée
	o6CEN252 - Mare à Cistude de la Gaude	1,4 km au Sud-Ouest	Modérée
	o6CEN255 - Mare de Vosgelade	3,2 km à l'Ouest	Faible
	o6CEN445 - Sources pétrifiantes des vallons obscurs	1,9 km à l'Est	Faible
	o6CEN497 - Vallons obscurs		
	o6CEN215 - Le Magnan	4,1 km à l'Est	Très faible
	o6CEN216 - Le Malvan	4,1 km au Sud-Ouest	Très faible
	o6CEN498 - Vallons obscurs de Carros	4,1 km au Nord	Très faible
Plans Nationaux d'Actions (PNA)			
Lézard ocellé	Présence probable	Inclus en totalité	Modérée
SYNTHESE			
Le projet s'insère sur les abords de l'urbanisation de La Gaude à l'interface avec des milieux naturels avec lesquels l'intensité du lien écologique est jugé a maxima modéré. En effet, l'aire d'étude n'est située dans aucun périmètre à statut mais est située à proximité de périmètres tels que des zones humides (Ruisseau de la Gaude, Le Var), une ZPS (Basse Vallée du Var) ainsi qu'une ZNIEFF de type I (Vallée et Gorges de la Cagne) et de type II (Le Var). Le périmètre d'étude est par ailleurs totalement inclus en zone de présence probable du Lézard ocellé qui fait l'objet d'un Plan National d'Actions.			
Sources	Géo-IDE Carto de DREAL PACA : https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map		

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie/ ZSC : Zone Spéciale de Conservation/ ENS : Espace Naturel Sensible/ CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels/ PNR : Parc Naturel Régional/ ZNIEFF : Zone Naturel d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

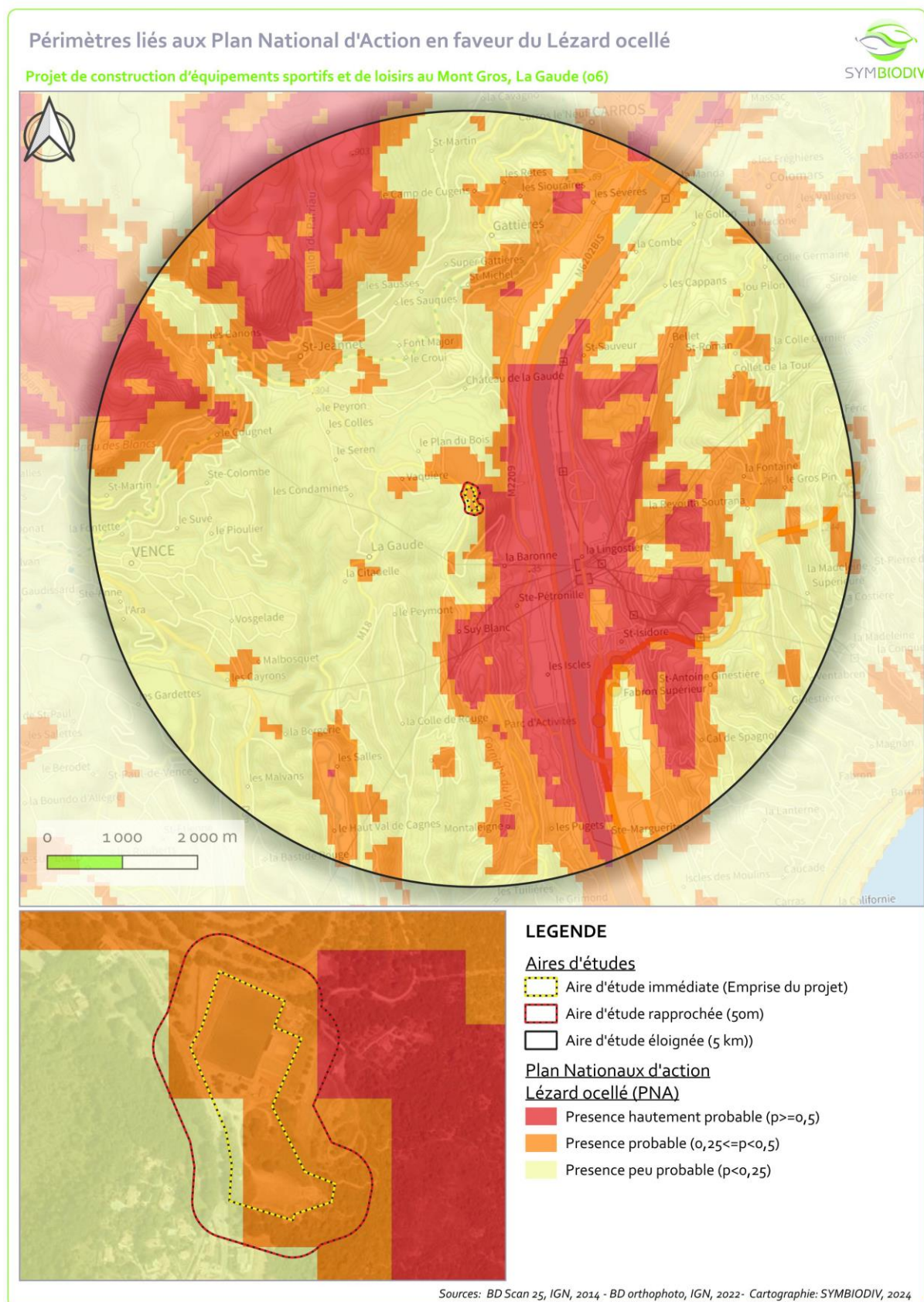
Carte 4 - Localisation du projet par rapport aux périmètres réglementaires et Natura 2000



Carte 5- Localisation du projet par rapport aux périmètres d'inventaires et aux autres périmètres de gestion concertée



Carte 6 - Localisation du projet par rapport aux zones de présence potentielle du Lézard ocellé issue du PNA



3. FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES LOCALES

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des Trame verte et bleue défini à différentes échelles : SRCE dans un rayon de 5 km, à l'échelle de la communauté de commune ainsi qu'à l'échelle de la commune (PLU).

Fort	• L'aire d'étude immédiate est incluse dans le périmètre ou y est très proche et directement connectée (réseau hydraulique, continuité des milieux naturels). Des interactions écologiques fortes sont probables entre ces deux espaces.
Modéré	• L'aire d'étude immédiate se situe à proximité de ce périmètre et des connexions sont susceptibles d'exister pour la faune.
Faible	• L'aire d'étude immédiate est éloignée ou des éléments du paysage la rendent peu connectée au dit périmètre; des espèces à grandes capacités de déplacement (chiroptères/rapaces) peuvent néanmoins utiliser ces deux espaces.
Très faible	• Il n'existe aucune connexion entre l'aire d'étude immédiate et le périmètre concerné.

Tableau 4 - Fonctionnalités écologiques locales		
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) (Carte 5)		
Type	Intitulé	Intensité du lien écologique
Trames vertes	Réservoir complémentaire pour la trame forestière boisée à préserver situé à 160m à l'Est et 170m à l'Est.	Forte
	Réservoir de biodiversité pour la trame forestière boisée à remettre en bon état situé à 1,5km à l'Est.	Faible
	Réservoir de biodiversité pour la trame semi-ouverte à préserver situé à 3 km au Nord.	Faible
	Réservoir de biodiversité pour la trame forestière boisée à remettre en bon état situé à 1,8 km à l'Est.	Faible
	Corridors écologiques pour la trame forestière boisée à préserver situé à 1km à l'Ouest.	Forte
	Corridors écologiques pour la trame semi-ouverte à préserver situé à 3 km au Nord.	Faible
	Corridors écologiques pour la trame forestière ouverte à préserver situé à 3,2 km au Nord.	Faible
Trames bleues	-	
	Espace de mobilité d'un cours d'eau temporaire à 180m à l'Ouest	Forte
SCoT de l'EPCI (En cours)		
Les espaces importants pour garantir le cycle de vie des espèces (réservoir de biodiversité, corridors écologiques) ont été définis et cartographiés à l'échelle de la Métropole de Nice Côte d'Azur dont fait partie la commune de La Gaude.		
Plan Local d'Urbanisme métropolitain -Nice Côte d'Azur (Approuvé le 25/12/2019)		
D'après l'état initial de l'environnement du rapport de présentation du PLU approuvé en décembre 2019 (Carte 8), le secteur d'étude se trouve au sein d'un secteur urbain à proximité d'une trame paysagère de milieux semi-ouverts ou ouverts en contexte naturel et d'un corridor boisé en contexte urbain.		

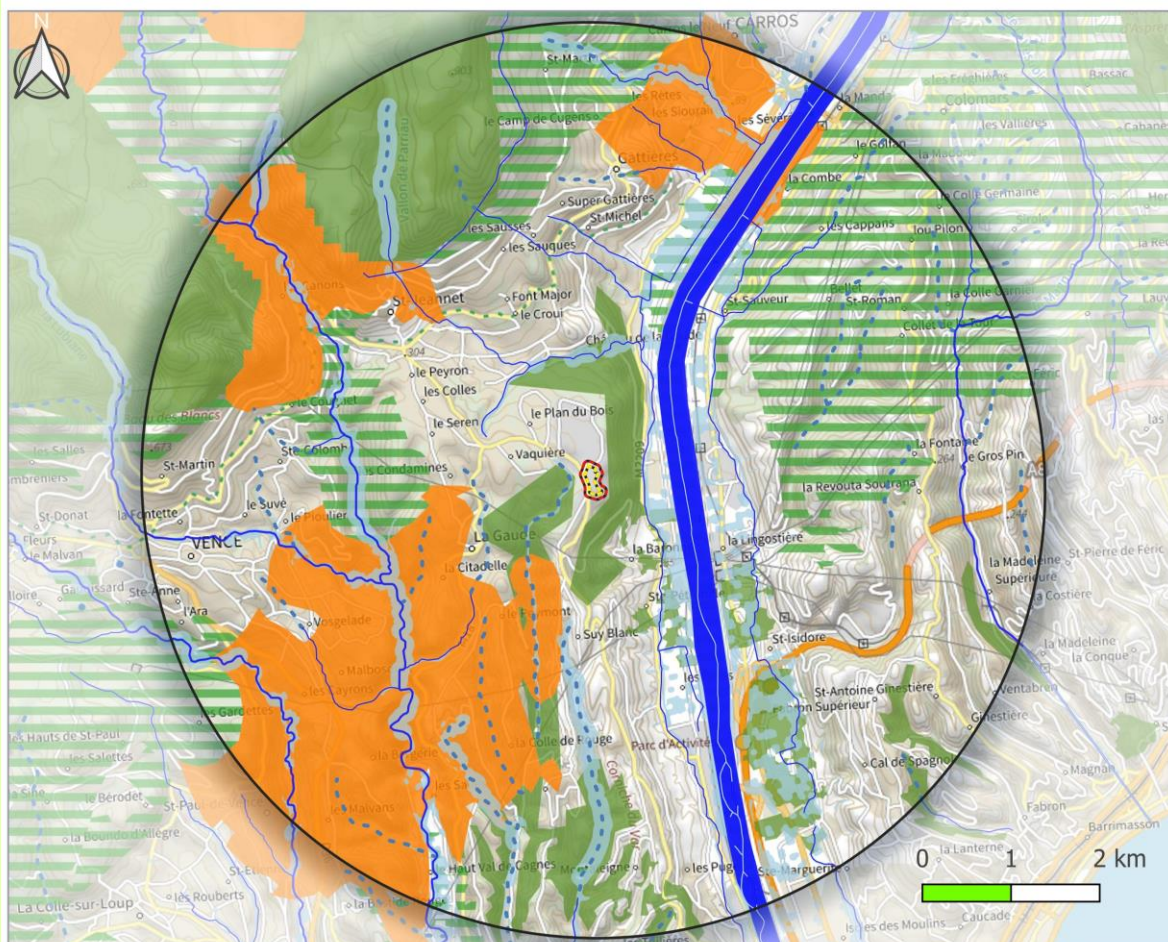
Tableau 4 - Fonctionnalités écologiques locales

SYNTHESE		
Contrainte réglementaire	NON	<i>L'aire d'étude n'est incluse dans aucun réservoir de biodiversité, ou corridor écologique.</i>
Elément(s) à prendre en compte et conséquence vis-à-vis du projet :		
L'aire d'étude est constituée d'un complexe sportif et de son parking en lisière d'un massif forestier à l'Est et à l'Ouest. Ce dernier étant séparé par une route moyennement franchissable. Elle est donc située entre deux réservoirs de biodiversité pour la trame forestière à préserver (SRCE PACA) ainsi que pour les milieux ouverts et semi-ouverts (PLUm).		

Carte 7- Localisation du projet au sein du SRCE de la région PACA

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE, 2024)

Projet de construction d'équipements sportifs et de loisirs au Mont Gros, La Gaude (06)



LEGENDE

Aires d'études

- Aire d'étude immédiate (Emprise du projet)
- Aire d'étude rapprochée (50m)
- Aire d'étude éloignée (5 km))

Réseau hydrographique

- Permanent
- - - Intermittent
- Fictif
- Inconnu

SRCE PACA

Trame bleue

- Cours d'eau
- Cours d'eau (surfactive)
- Espace de mobilité

Trame verte

Réservoirs de biodiversité

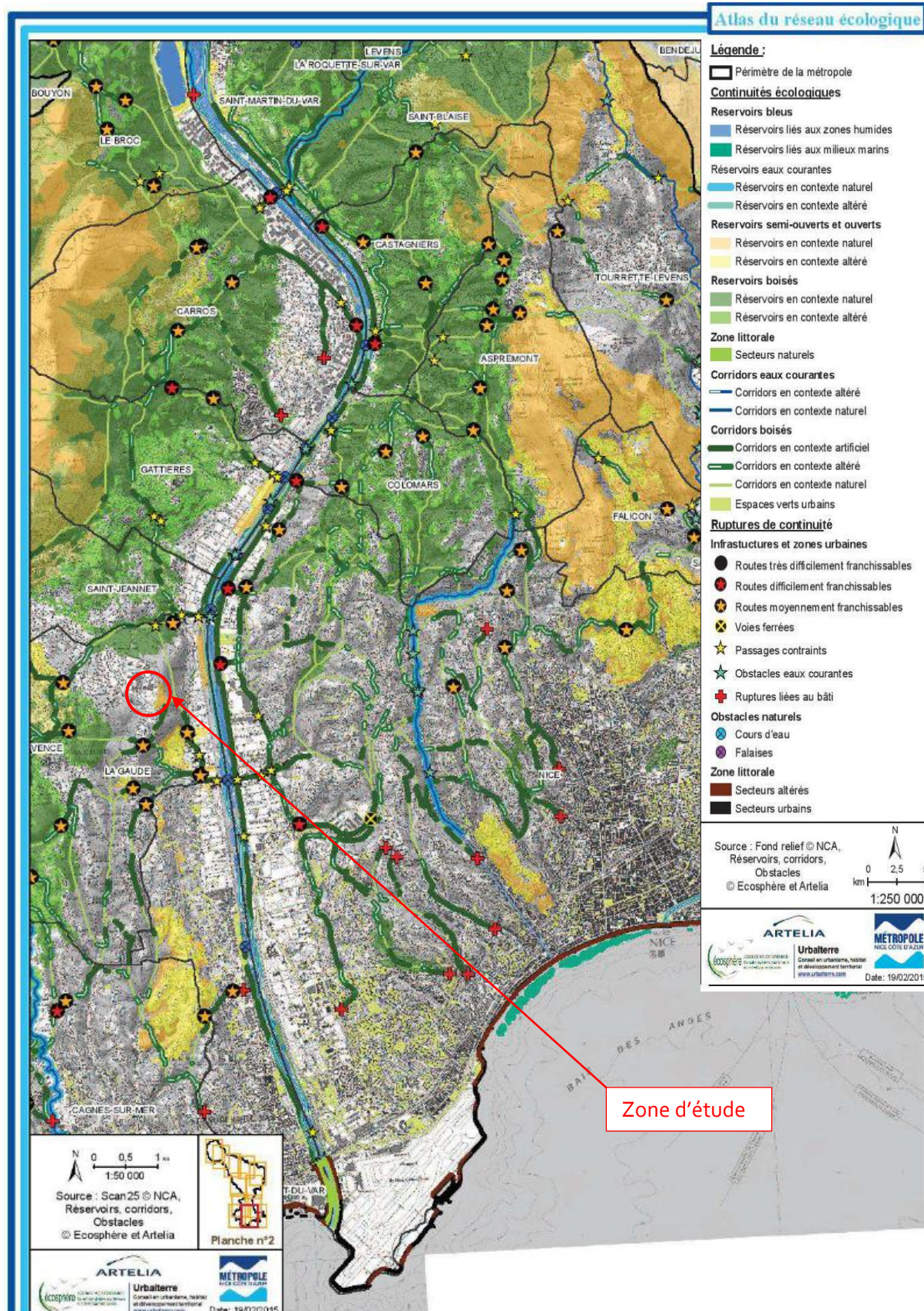
- A préserver
- A remettre en bon état

Corridors écologiques

- A préserver

Sources: BD Scan 25, IGN, 2020 - BD orthophoto, IGN, 2020- Cartographie: SYMBIODIV, 2024

Carte 8- Localisation du projet au sein du réseau écologique de la Métropole Nice Côte d'Azur



IV. EXPERTISE ECOLOGIQUE SIMPLIFIEE

1. PRESENTATION DES MILIEUX NATURELS DE L'AIRe D'ETUDE

L'aire d'étude se situe au Nord du lieu-dit « Montgros » au Nord-Est du territoire communal de La Gaude. Elle est localisée à une altitude comprise entre 250 et 280 m, sur un substrat sédimentaire composé de roches calcaires et dolomitiques et de Poudingue.

Située à l'étage de végétation du mésoméditerranéen sur des roches basiques, la végétation naturelle potentielle correspond à la série de la **Pinède à Pins méditerranéens : Pin d'Alep, Pin de Salzmann, Pin pignon** (ECOLAB, 2013). Plus précisément d'après la carte de végétation des alentours de Nice au 1/200 000^{ème} (OZEND P., 1961), la végétation correspond à la **série du Pin d'Alep** des étages méditerranéens inférieurs parfois en mélange avec la série du **Chêne vert**.

Sur le site, les boisements sont constitués par une **chênaie mixte de *Quercus ilex* et *Q. pubescens*** (EUNIS : G1.714), souvent à l'état de taillis (< 3 m de hauteur) et par une pinède à *Pinus halepensis*. Ces boisements peuvent être rapprochés de l'habitat d'intérêt communautaire 9340 - Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* et présentent un enjeu de conservation jugé **modéré localement**. Ces milieux forestiers sont favorables à la nidification d'une avifaune diversifiée et à la présence de l'Ecureuil roux, mammifère protégé commun.

Ils sont néanmoins dégradés et présentent actuellement des habitats d'origine anthropique composés d'une **végétation herbacée anthropique** (EUNIS : E5.1), de **Ronciers** (EUNIS : F3.131), de **Cannier de Provence** (EUNIS : C3.32) et de **bosquets de *Robinia pseudoacacia*** (EUNIS : G1.C3). Ces habitats présentent des enjeux allant de faible à très faible et peuvent abriter un cortège faunistique commun mais parfois protégé. De plus, ces secteurs anthropisés peuvent abriter la présence du Lézard ocellé, espèce de reptile protégé à enjeu fort.

Enfin, des zones urbanisées (Bâtiments, Déchetterie et Terrains de sports) sont présentes au Nord de l'aire d'étude rapprochée. Comme l'ensemble des milieux d'origine anthropique (Pistes et zones piétinées (EUNIS : H5.61) et Route et parking (EUNIS : J4.2)), elles présentent un enjeu de conservation très faible à nul au niveau local.

Carte 9- Localisation des principaux habitats naturels

Principaux habitats naturels (EUNIS)

Projet de construction d'équipements sportifs et de loisirs au Mont Gros, La Gaude (o6)



Légende

Aires d'études

- Aire d'étude immédiate (Emprise du projet)
- Aire d'étude rapprochée (50m)

Réseau hydrographique

- Intermittent

Principaux habitats naturels

- C3.32 - Cannier de Provence
- E5.1 - Vegetation herbacée anthropique
- F3.131 - Ronciers

- G1.714 - Chênaie blanche euméditerranéenne
- G1.C3 - Bosquet de Robinia pseudoacacia
- G3.74 - Pinède à Pinus halepensis
- H5.61 - Piste et zones piétinées
- J2.2 - Bâtiments
- J2.3 - Déchetterie
- J4.2 - Route et parking
- J4.6 - Terrains de sports

Sources: BD ORTHO® V3 IGN 2020 ; Plan IGN v2, 2023 - Cartographie: SYMBIODIV, 2024

2. ANALYSE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Tableau 5 - PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE				
Groupe	Contrainte réglementaire	Enjeu potentiel	Localisation sur l'aire d'étude	Habitats/Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés identifiés
Habitats naturels	NON	Modéré	Chênaie blanche euméditerranéenne	Un seul habitat d'intérêt communautaire a été observé au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit de la Chênaie blanche euméditerranéenne qui a été rapprochée de l'habitat 9340-8 « Yeuseraies-chênaies pubescentes à Gesse à larges feuilles ». Néanmoins, cet habitat a enjeu local de conservation jugé modéré présente un faciès dégradé et n'est présent que sur le pourtour de l'aire d'étude. Les autres habitats concernent des habitats d'origine anthropique présentant des enjeux allant de faible (Végétation herbacée anthropique et Pjnède à Pin d'Alep) à Nul (Aménagements sportifs et urbains) en passant par très faible (Pistes et Ronciers).
Zones humides	NON	Très faible	Cannier de Provence	Un habitat caractéristique des zones humides a été détecté sur l'aire d'étude immédiate : le cannier de Provence. Néanmoins, compte tenu du contexte anthropique dans lequel il se trouve et des habitats plutôt mésophiles qui l'entoure, son caractère humide est jugé très peu probable.
Flore	OUI	Fort	Lisière de la Chênaie blanche euméditerranéenne et pelouses	Aucune espèce végétale protégée et/ou patrimoniale n'a été avérée au sein de l'aire d'étude immédiate. De plus, les potentialités de présence restent limitées compte tenu du caractère anthropique des milieux présents. En revanche, deux espèces végétales protégées à enjeu modéré et fort sont citées par la BDD SILENE au sein de l'aire d'étude rapprochée : l'Anacamptide odorante (<i>Anacamptis fragrans</i>) au Sud-Est et l'Ophrys de Bertoloni (<i>Ophrys bertolonii</i>) au Nord-Est.
Insectes	NON	Très faible	Ensemble de l'aire d'étude	Absence des plantes hôtes de 4 espèces protégées de papillons de jour connues sur le secteur : ➤ l'Aristolochie à feuilles rondes pour la Diane (<i>Zerynthia polyxena</i>) ; ➤ l'Aristolochie pistoloche pour la Proserpine (<i>Zerynthia rumina</i>) ; ➤ la Dorycnie à cinq feuilles pour la Zygène cendrée (<i>Zygaena rhadamanthus</i>) ; ➤ la Céphalaire à tête blanche pour le Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>). Quelques beaux arbres mûres sont présents aux abords des équipements sportifs et pourraient abriter le Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) ou le Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>).

Tableau 5 - PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Groupe	Contrainte réglementaire	Enjeu potentiel	Localisation sur l'aire d'étude	Habitats/Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés identifiés
				 <i>Arbre favorable aux insectes saproxylophages</i> Enfin, aucune cours d'eau ou ruisseau n'est présent au sein de l'aire d'étude, ce qui limite fortement la présence d'espèces d'insectes inféodées aux milieux aquatiques telles que l'Agrion de Mercure ou la Cordulie à corps fin.
Reptiles	OUI	Modéré à fort	Blocs rocheux du parcours de motocross	Les secteurs embroussaillés de ronciers sont favorables à l'accueil de la Couleuvre de Montpellier (<i>Malpolon monspessulanus</i>), espèce protégée en enjeu modéré.  <i>Milieu embroussaillés pouvant accueillir la Couleuvre de Montpellier</i> Les milieux anthropisés accueillent quand à eux le Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>), espèce protégée commune a été avérée à plusieurs reprises. Le Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i>) est connu de la base de données SILENE, au nord en bordure immédiate du stade de foot. De nombreux blocs rocheux en limite de l'aire d'étude (mais en dehors de celle-ci) sont favorables à l'espèce. Le secteur de motocross au sud abrite des blocs rocheux du même type et il se trouve à moins de 300 m des zones de présence de l'espèce, aussi, malgré le dérangement important lié aux activités de motocross, le Lézard ocellé y est jugé fortement potentiel.

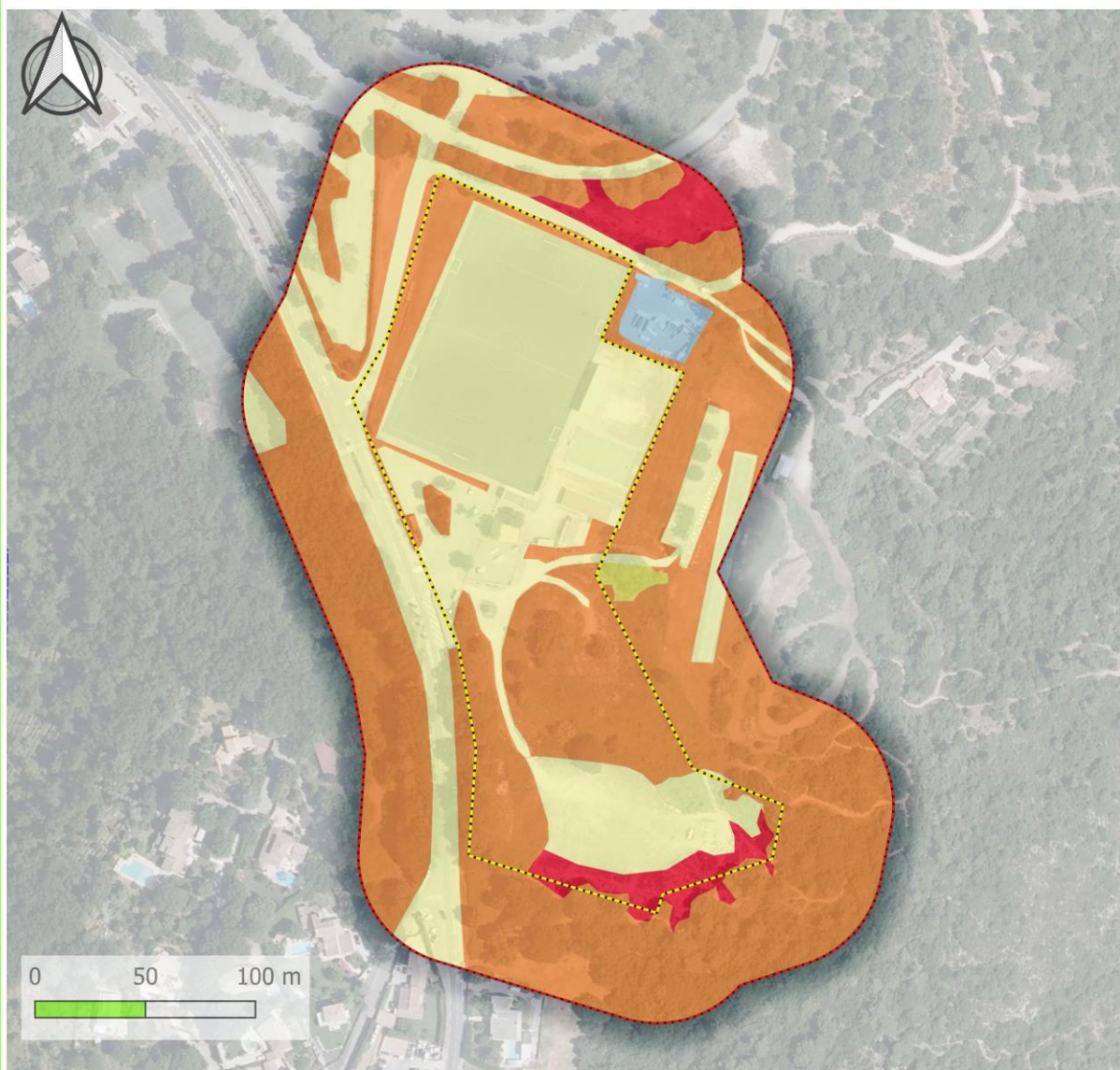
Tableau 5 - PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Groupe	Contrainte réglementaire	Enjeu potentiel	Localisation sur l'aire d'étude	Habitats/Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés identifiés
				 <i>Blocs favorables au Lézard ocellé</i>
Amphibiens	NON	Très faible à faible	Milieux terrestres	Présence éventuelle d'habitats terrestres (transit et alimentation) pour deux espèces communes à enjeu faible comme le Crapaud épineux et la Rainette méridionale. Pas de reproduction possible du fait de l'absence de mares ou de cours d'eau sur l'aire d'étude. La zone d'étude présente des milieux en grande partie remaniés assez peu attractifs pour ce groupe.
Oiseaux	OUI	Modéré	Milieux ouverts et buissonnants	Globalement le site est très anthropisé toutefois les milieux thermophiles ouverts pourraient être utilisés par la Huppe fasciée et les secteurs plus embroussaillés pourraient être favorables à la nidification des espèces patrimoniales des cortèges associés à ces habitats telles que Bruant zizi. Des rapaces sont susceptibles de fréquenter le secteur d'étude en chasse comme le Circaète Jean-le-Blanc, le Milan noir, la Faucon crécerelle.
Chiroptères	OUI	Modéré	Lisières forestières	Les milieux urbanisés apparaissent peu attractifs pour ce groupe. En revanche, les lisières forestières constituent des corridors de prédilection pour le transit et la chasse de nombreuses espèces de chiroptères. La proximité d'un grand ensemble de milieux naturels à l'est et à l'ouest renforce cette attractivité. Toutefois, l'éclairage nocturne puissant du stade de foot peut limiter la présence des espèces lucifuges. L'aire d'étude apparaît peu favorable à la présence de gîte pour ce groupe (absence de bâti, de cavités) mais au moins un arbre âgé pour être utilisé en gîte par des espèces arboricoles et anthropophiles telles que les pipistrelles.
Autres mammifères	OUI	Faible	Milieux boisés	Présence avérée de cônes de pin typiquement rongés, indicateurs de la présence récente de l'Ecureuil roux. 

Carte 10 – Synthèse des enjeux écologiques pressentis

Synthèse des enjeux écologiques

Projet de construction d'équipements sportifs et de loisirs au Mont Gros, La Gaude (o6)



Légende

Aires d'études

- Aire d'étude immédiate (Emprise du projet)
- Aire d'étude rapprochée (50m)

Réseau hydrographique

- Intermittent

Synthèse des enjeux écologiques

- Fort
- Modéré
- Faible
- Très faible
- Nul

Sources: BD ORTHO® V3 IGN 2020 ; Plan IGN v2, 2023 - Cartographie: SYMBIODIV, 2024

V. EVALUATION DE LA FAISABILITE DU PROJET

Cette analyse s'appuie sur les éléments collectés à travers la bibliographie et la visite de terrain. Il s'agit du croisement de l'ensemble des paramètres ci-dessus.



Le tableau ci-dessous dresse une échelle de faisabilité du projet en fonction du risque réglementaire identifié.

	Niveau de risque pressenti	Faisabilité
Rédhibitoire	Des contraintes réglementaires rédhibitoire pour le projet sont présentes. pouvant remettre en cause la faisabilité du projet	Très difficile et coûteuse
Fort	Des éléments entraînant des conséquences réglementaires fortes pour le projet sont présents et pourraient remettre en cause la faisabilité du projet ou entraîner des coûts supplémentaires très élevés (compensation)	Difficile
Modéré	Des sensibilités sont détectées mais ne paraissent pas remettre en cause la faisabilité du projet à ce stade des connaissances. Des mesures d'évitement et de réduction seront nécessaires. Des études complémentaires sont recommandées.	Probable
Faible	Aucun élément de nature à remettre en cause la faisabilité du projet n'a été détecté à ce stade et en l'état des connaissances - attention cela ne veut toutefois pas dire que les études complètes n'en détecteront pas	Possible

VI. CONCLUSION

Le projet s'insère au Nord du lieu-dit « Montgros » au Nord-Est du territoire communal de La Gaude dans le département des Alpes-Maritimes.

Le projet s'insère sur les abords de l'urbanisation de La Gaude, au lieu-dit « Mongros », au nord-est du territoire communal, à l'interface avec des milieux naturels avec lesquels l'intensité du lien écologique est jugée à maxima modéré. En effet, l'aire d'étude n'est située dans aucun périmètre à statut mais est située à proximité de périmètres tels que des zones humides (Ruisseau de la Gaude, Le Var), une ZPS (Basse Vallée du Var) ainsi qu'une ZNIEFF de type I (Vallée et Gorges de la Cagne) et de type II (Le Var). Le périmètre d'étude est par ailleurs totalement inclus en zone de présence probable du Lézard ocellé qui fait l'objet d'un Plan National d'Actions.

En terme de fonctionnalités, l'aire d'étude est constituée d'un complexe sportif et de son parking en lisière d'un massif forestier à l'Est et à l'Ouest. Ce dernier étant séparé par une route moyennement franchissable. Elle est donc située entre deux réservoirs de biodiversité pour la trame forestière à préserver (SRCE PACA) ainsi que pour les milieux ouverts et semi-ouverts (PLUm).

Ainsi, l'analyse bibliographique et la visite de site par deux experts locaux expérimentés mettent en évidence des enjeux écologiques à maxima modérés pouvant s'élever localement à fort au niveau des milieux rocheux. En effet, la partie sud de l'aire d'étude, au niveau du terrain de motocross est constituée d'un ensemble de blocs rocheux particulièrement favorables au Lézard ocellé qui est présent à moins de 300 mètres au nord du site, en bordure du terrain de foot existant. Au nord de l'aire d'étude, des stations d'Ophrys de Bertoloni (*Ophrys bertolonii*) sont connues, et l'Anacamptide odorante (*Anacamptis fragrans*) est également mentionnée au sud-est.

Enfin, bien que le site soit très anthropisé, les milieux thermophiles ouverts pourraient être utilisés par la Huppe fasciée et les secteurs plus embroussaillés pourraient être favorables à la nidification des espèces patrimoniales des cortèges associés à ces habitats telles que Bruant zizi.

De même, les lisières forestières constituent des corridors de prédilection pour le transit et la chasse de nombreuses espèces de chiroptères. La proximité d'un grand ensemble de milieux naturels à l'est et à l'ouest renforce cette attractivité.

Ainsi, au regard des enjeux écologiques pressentis, les contraintes écologiques sont évaluées comme faibles à fortes. La réalisation d'un projet nécessitera donc une adaptation afin d'éviter les espèces protégées qui seront avérées. Les mesures d'intégration écologique proposées ci-après permettront de favoriser l'intégration écologique du projet et donc de limiter les incidences du projet sur le milieu naturel.

VII. PRECONISATIONS

La liste des préconisations ci-dessous permettra de s'assurer de l'intégration écologique optimale du projet :

➔ Mesure M1 : Evitement des secteurs à enjeu fort et des chênaies blanches euméditerranéennes

Afin de limiter l'impact du projet sur la biodiversité, le projet devra éviter tous les secteurs naturels situés au nord et au sud de la parcelle à enjeu fort et tous les secteurs de Chênaies blanches euméditerranéennes. Un balisage temporaire devra éviter tout risque de manœuvre d'engins ou de stockage de matériel dans les milieux naturels en phase chantier. Cette mesure permet de conserver tous les secteurs patrimoniaux à enjeu fort.

➔ Mesure M2 : Balisage stricte de la zone de chantier et validation des zones de stockage préalablement par l'écologue

Un balisage stricte de la zone de chantier devra être réalisé afin d'éviter tout débordement dans les milieux naturels attenants. Les zones de stockage, les installations de chantier et bases vies devront être préalablement validées par l'écologue.

➔ Mesure M3 : Adaptation du calendrier d'intervention

Afin de ne pas perturber les espèces localement présentes dans leur fonction vitales et notamment pendant la période de reproduction, les travaux devront démarrer à partir de l'été (juillet au plus tôt). En effet, si les travaux débutent au printemps, cela peut entraîner un échec de la reproduction avec abandon des nids par les oiseaux ou rétention d'œufs pour les reptiles. Ainsi, si les travaux débutent en été, la reproduction sera achevée et l'hibernation n'aura pas encore commencé ce qui laissera notamment leur capacité de fuite aux reptiles.

Un débroussaillage préalable devra être réalisé avant le démarrage des opérations de terrassement en septembre afin de rendre ces zones de travaux défavorables à l'hibernation des reptiles. Ce débroussaillage devra être réalisé manuellement et les coupes devront être exportées.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembr e	Octobre	Novembre	Décembre	
Débroussaillage manuel préalable au démarrage des travaux de l'emprise projet	A proscrire								A favoriser		A proscrire		
Démarrage des travaux	A favoriser		A proscrire								A favoriser		

➡ Mesure M4 : Gestion des Obligations Légales de Débroussaillage

Les Obligations Légales de Débroussaillage inhérentes au projet devront être réalisées conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur.

Toutefois, au vu des enjeux écologiques présents dans le secteur, des précautions spécifiques doivent être prises afin de respecter la faune et la flore mises en évidence.

Ainsi, le débroussaillage devra être réalisé manuellement, en alvéolaire et sans travail du sol. L'objectif est de maintenir le milieu ouvert pour favoriser les espèces de milieu ouvert telles que les orchidées ou le Lézard ocellé, tout en conservant des bosquets et mottes de végétation d'au moins 3 m de largeur afin de garantir une certaine inertie de fraîcheur et une efficacité de dissimulation pour la faune.

Dans le cadre de l'optimisation de lisières, le principe est le même que celui d'une mosaïque de type alvéolaire mais devra être réalisé par des débroussaillages en circonvolution le long d'une lisière.

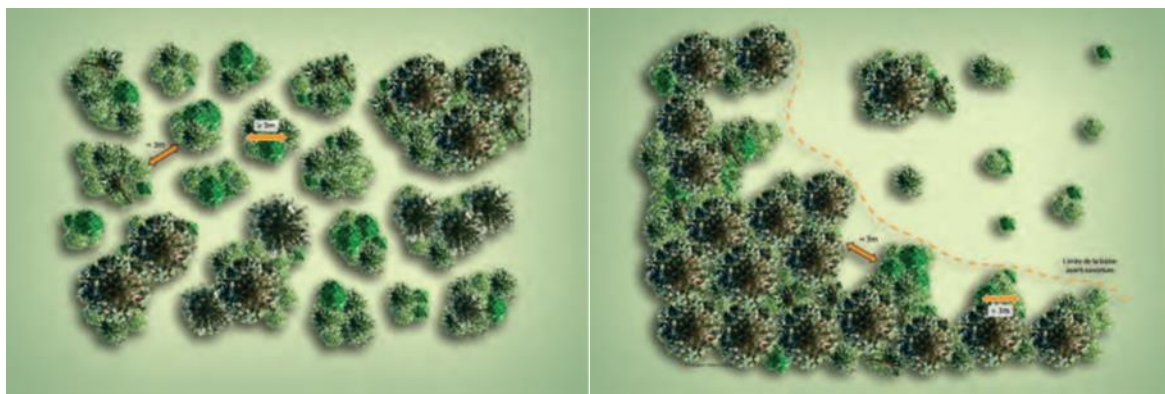


Schéma de principe du débroussaillage en mosaïque alvéolaire et d'optimisation de lisières (source : Celse J. et al., 2014.)

La conservation d'un buisson ou arbuste isolé non fonctionnel sera évitée. Il sera plutôt privilégié la conservation d'une motte de buissons ou bosquets pouvant parfois même intégrer plusieurs arbres. De manière générale, le port couvrant (en dôme) des arbustes est recherché par opposition aux arbustes se dressant en hauteur et dont le pied est dégagé.

Les travaux de débroussaillage doivent être réalisés de façon manuelle avec des outils portatifs (débroussailleuse à dos, broyeur de résanents léger déplaçable à la main, etc.). Les débroussaillages doivent, si possible, être réalisés en évitant de faire descendre les lames sous une hauteur de végétation de 20 cm dans la zone. Les résanents devront soit être exportés, soit déplacés sur une piste afin d'être broyés immédiatement (pas de broyages dans les milieux naturels et pas de stockage de résanents pendant plusieurs semaines avant broyage).

Afin d'éviter toute destruction d'espèces protégées, **il conviendra de réaliser ces OLD entre novembre et février.**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc
Débroussaillage des OLD												

Une fiche informative devra être fournie aux usagers pour le bon respect des usagers (voir annexe). La réalisation de ces modalités d'entretien pourra être adaptée en concertation entre la mairie, les services MNCA et un écologue si nécessaire par rapport à la (re)définition des mesures de compensation du MIN qui se trouve à proximité immédiate de la zone de projet.

➡ Mesure M5 : Limitation des pollutions en phase chantier

Pour lutter contre les risques de pollutions accidentelles lors des travaux, un certain nombre de mesures sont prises et intégrées dans les DCE des marchés de travaux :

L'approvisionnement des engins en carburant et le stockage de tous les produits présentant un risque de pollution (carburant, lubrifiants, solvants, déchets dangereux) seront réalisés sur une plateforme étanche s'ils sont réalisés sur place ;

Concernant le stockage d'hydrocarbures, des cuves de rétention (ou bac de rétention) seront déployés sur chantier pour éviter toute pollution.

Les véhicules et engins de chantier doivent justifier d'un contrôle technique récent ;

Ils doivent tous être équipés de kits de dépollution en cas de fuite de carburant, huile ou autre matériau ;

Les accès au chantier et aux zones de stockage sont interdits au public ;

Une collecte sélective des déchets, avec poubelles et conteneurs, est mise en place.

➡ Mesure M6 : Mise en place de gîtes en faveur de la faune

Cette mesure vise à installer des gîtes arboricoles en faveur des chiroptères et des pierriers favorables aux reptiles.

Concernant les chiroptères, des gîtes en bois avec ouverture par le bas et rainurage afin de faciliter l'accroche des chauves-souris, devront être installés à une hauteur comprise entre 2,5 et 6 m de haut au sein d'arbres présents au sein des haies et bien dégagés (éviter qu'il y ait des obstacles). Au moins 3 gîtes seront installés.

Concernant les reptiles, au moins 3 à 4 pierriers avec décaissement du sol pour créer un hibernaculum seront mis en place.



Gîtes à créer

➡ Mesure M7 : Plantation d'espèces végétales locales

Les plantations devront être effectuées à partir de plants labellisés « Végétal local » et dont les espèces seront préalablement validées par l'écologue. Ce dernier supervisera également les travaux de plantations. Les premiers mois un arrosage des plantations devra être réalisé afin de s'assurer de la reprise des végétaux.

Le maître d'ouvrage s'engage à utiliser un paillage biodégradable et à en effectuer l'entretien, nécessaire au développement de la végétation. Dans ce cadre, l'emploi de plastique est proscrit. Les protections et tuteurs en plastique sont proscrits et doivent être biosourcés et biodégradables.

ANNEXE 1

Note de préconisations pour le débroussaillage

VIII. A QUELLE PERIODE INTERVENIR ?

Nov	Déc	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Jui	Aout	Sept	Oct
Période d'intervention				Intervention à proscrire							

QUEL MATERIEL PREVOIR ?



- ➔ Les travaux doivent uniquement être réalisés de façon manuelle avec des outils portatifs (débroussailleuse à dos, élagueuse/tronçonneuses portatives) **sur les secteurs identifiés** (voir carte) où la fonctionnalité de pelouse doit être conservée ;
- ➔ Les rémanents seront broyés à l'aide d'un broyeur léger déplaçable à la main dans un espace défini avec l'écologue (pistes uniquement) ;
- ➔ Obligation de Kits de dépollution.



- ➔ La présence de véhicules et engins est prosrites dans les emprises à débroussailler en manuel (risques de destruction d'espèces protégées, pollutions, feux)

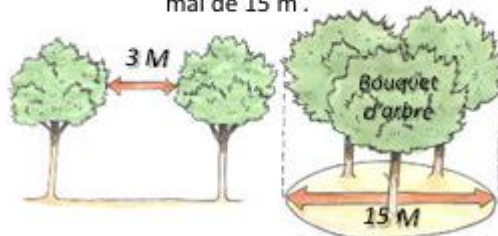
Principe d'intervention à la débroussailleuse sur les secteurs sensibles à conserver en pelouse



Rappel de la structuration des OLD

POINT 2

Un écartement de 3 m entre houppiers avec la possibilité de maintenir des bouquets d'arbre d'un diamètre maximal de 15 m.



IX. AUTRES PRECAUTIONS

- Accès aux secteurs à débroussailler à pied ou en empruntant les pistes existantes.
- Stationnement des véhicules en bordure des pistes d'accès.
- Stockage temporaire des outils thermiques sur des bâches ou au sein des véhicules.
- Remplissage des réservoirs au-dessus de bacs étanches positionnés en dehors des milieux naturels.
- Prévoir des kits anti-pollution en cas de fuite d'huile ou carburants.